

**Du samedi 4 au
dimanche 19 septembre 2021**

Sculpture
monumentale
contemporaine

SCULPT'

EN SOLOGNE

Biennale de Sologne

DOSSIER DE CANDIDATURE CATEGORIE 2

Jardin de Sculptures

Dossier à nous retourner au plus tard le 31 octobre 2020
par WeTransfer, simultanément à
contact@sculptensologne.com
commissaire@sculptensologne.com

Sommaire

Introduction	3
Cadre de l'exposition	3
Composition du dossier d'inscription	4
Fiche d'identité artistique	5
Identité de l'artiste :	5
Activité artistique :	6
Descriptif du projet d'exposition au Jardin de Sculptures	7
Fiche descriptive des œuvres exposées	7
Fiche logistique	8
Engagements de l'exposant.....	9



www.sculptensologne.com www.biennaledesologne.com

Introduction

Le Jardin de Sculptures est un des 3 pôles de la biennale de Sologne.

Cadre de l'exposition

Les œuvres sont exposées en extérieur, dans le parc du Château de La Motte (voir les photos sur le site www.sculptensologne.com/www.biennaledesologne.com du 4 au 19 septembre 2021. Elles sont en libre accès toute la journée aux visiteurs. Les artistes peuvent présenter jusqu'à 4 œuvres monumentales (minimum 1,80 de hauteur) et 2 à 3 œuvres de petits formats avec socles qui seront exposées dans une galerie éphémère. Toutes les œuvres exposées sont proposées à la vente. Leur emplacement au sein du parc du Château de La Motte est indiqué par le Commissaire de la Biennale. Un cartel mentionnant le nom de l'œuvre (ou du groupe d'œuvres) sera fourni et son prix devra être indiqué par l'artiste à l'arrière du cartel sur l'étiquette vierge qui y sera apposée.

Concernant les œuvres petit-format, l'artiste fournira un socle et un cartel mentionnant : le nom, le titre de l'œuvre, ses dimensions, le matériau utilisé et son prix. Elles seront installées dans un lieu dédié dans le Jardin des Sculptures.

Les artistes, durant leur présence ponctuelle, devront apporter les renseignements nécessaires au public. Le point accueil de la Biennale proposera la documentation concernant leur travail, gratuitement mise à disposition du Public par l'artiste.

Le prix du Jury est attribué à l'issue de la Biennale. Il est remis le 19 septembre 2021 à 17h.



www.sculptensologne.com www.biennaledesologne.com

Composition du dossier d'inscription :

1^{ère} étape :

Constituer le dossier d'inscription composé des documents suivants :

- l'attestation d'assurance responsabilité civile et tout document relatif à la protection de l'artiste
- l'attestation d'inscription à la Maison des Artistes (ou équivalent)
- l'avis de situation au répertoire SIRENE
- Le dossier de candidature de la catégorie 2, comprenant les fiches suivantes à compléter :
 - La fiche "d'identité artistique"
 - La fiche type Descriptif de l'œuvre exposée"
(établir une fiche par œuvre)
 - La fiche logistique

L'adresser par WeTransfer, simultanément à :

contact@sculptensologne.com et commissaire@sculptensologne.com

avant le 31 octobre 2020 à minuit au plus tard.

Les résultats de la sélection seront communiqués individuellement aux artistes à partir du 30 novembre 2020.

2^{ème} étape :

Une fois la candidature sélectionnée par l'association SES et acceptée par l'artiste, elle sera définitivement prise en compte à réception, par courrier simple,

- de la déclaration d'engagement jointe au règlement général
- d'un chèque d'adhésion de 50 € à l'ordre de Sculpt' en Sologne, somme déductible des impôts selon les règles fiscales en vigueur.

A Sculpt' en Sologne – 10, rue de Romorantin – 41600 Chaumont-sur-Tharonne



www.sculptensologne.com www.biennaledesologne.com

Fiche d'identité artistique

Identité de l'artiste :

Nom patronymique :

Nom d'artiste :

Prénom :

Adresse postale

Numéro, rue :

Lieudit :

Code postal

Ville

Pays

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

Courriel :

Site web :

Numéro d'ordre Maison des Artistes (obligatoire) :

Numéro de SIRET (obligatoire) :

Autre référence en relation avec votre activité (pour les artistes résidant hors de France) :

Établissement :

Numéro d'inscription :



www.sculptensologne.com www.biennaledesologne.com

Activité artistique :

Spécialité artistique autre que la sculpture :

Date de commencement de votre activité :

Description de votre démarche artistique :

(en 400 à 450 mots (2000 à 2300 caractères) + votre photo portrait aux dimensions idéales de 4,25 x 4,25 cm, colorimétrie : CMJN, résolution 300dpi. Ces éléments sont indispensables, sous cette forme, pour l'élaboration de notre catalogue).

Principales lignes de votre cursus artistique (CV, prix obtenus et salons importants où vous exposez) :



www.sculptensologne.com www.biennaledesologne.com

Descriptif du projet d'exposition au Jardin de Sculptures

Fiche descriptive de l'œuvre ou des oeuvres exposée(s)

(Merci de remplir une fiche par œuvre)

Sculpture(s) monumentale(s) et Sculptures petit format

(Merci de barrer la désignation inappropriée)

Identité de l'artiste

Nom d'artiste :

Prénom :

Lieu de résidence / stockage de l'œuvre :

Descriptif œuvre n°

Titre de l'œuvre :

Année de création :

Dimensions (en cm) : Longueur largeur hauteur

Matériau(x) :

Poids (kg) :

Prix de vente :

Texte descriptif de l'œuvre, sa symbolique :

Description système de fixation / socle (fourni par l'artiste) :

Descriptif de la manipulation, matériel nécessaire souhaité pour l'installation :



www.sculptensologne.com www.biennaledesologne.com

Joindre une photo numérique haute définition (qui sera utilisée pour le catalogue) -
Dimensions idéales : 17 x 22,4 CM - 2000 x 2650 PX – Colorimétrie : CMJ - Résolution :
300 dpi

Fiche logistique

Identité de l'artiste

Nom d'artiste :

Prénom :

E-mail :

Mobile

Fixe

Modalités de l'installation, du transport et du démontage des œuvres

L'installation des œuvres aura lieu durant les 5 jours qui précèdent l'inauguration de la Biennale selon un calendrier établi par notre logistique.

Concernant le transport, un défraiement forfaitaire, selon le trajet effectué, sera accordé par l'association à l'artiste qui assurera lui-même le transport des œuvres à l'aller et au retour. Ce forfait fera l'objet d'une facturation de l'artiste à l'association.

Le retour des œuvres s'effectuera entre le 19 septembre au soir et le 22 septembre 2021.

Informations supplémentaires :

Modalités d'hébergement

Lors de l'installation, de l'inauguration de la biennale et la désinstallation, souhaitez-vous être logé (à Chaumont-sur-Tharonne) ? :

oui – non

Serez-vous accompagné (logement dans la même chambre) ? :

oui- non

Nom de l'accompagnant :



www.sculptensologne.com www.biennaledesologne.com

Engagements de l'exposant

- Je m'engage à exposer de 1 à 4 sculptures(s) monumentale(s) et 2 à 3 sculptures de petit-format dans les conditions prévues. La présente réservation est donnée conformément au règlement général que je déclare connaître et accepter intégralement et sans réserve.

Je m'engage à informer Sculpt' en Sologne de la vente d'œuvre(s) effectuée(s) lors ou à la suite de la Biennale jusqu'au 30 décembre 2022 et accepte de verser 20% du prix de vente, sous forme de don, à l'Association d'intérêt général. En compensation du don, l'association délivrera un reçu fiscal.

- Je m'engage à livrer la ou les œuvres présentées dans le dossier de candidature pour la ou lesquelles j'ai été sélectionné. Si, entretemps, la ou les œuvres ont été vendues, je m'engage à présenter une ou des œuvres similaires et en demander l'agrément définitif de notre commissaire, Stanley Neff, fin mai 2021 au plus tard.

A : _____, le :

Signature, précédée de la mention lu et approuvé,



www.sculptensologne.com www.biennaledesologne.com